

Saint-Pierre Quiberon



ANNEXE N°1

COMPTES DE GESTION

Résultats budgétaires de l'exercice

10700 - SAINT PIERRE QUIBERON

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)		1 268 928,70		3 641 189,90	4 910 118,60
Titres de recette émis (b)		902 696,51		3 896 586,36	4 799 282,87
Réductions de titres (c)				91 938,94	91 938,94
Recettes nettes (d = b - c)		902 696,51		3 804 647,42	4 707 343,93
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)		1 268 928,70		3 641 189,90	4 910 118,60
Mandats émis (f)		919 143,79		3 494 000,80	4 413 144,59
Annulations de mandats (g)				26 255,20	26 255,20
Depenses nettes (h = f - g)		919 143,79		3 467 745,60	4 386 889,39
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent				336 901,82	320 454,54
(h - d) Déficit		16 447,28			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10700 - SAINT PIERRE QUIBERON

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	233 957,02		-16 447,28		217 509,74
Fonctionnement	557 078,75	507 078,75	336 901,82		386 901,82
TOTAL I	791 035,77	507 078,75	320 454,54		604 411,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
10701-CAMPINGS ST PIERRE QUIBE					
Investissement	-57 975,24		69 885,02		11 909,78
Fonctionnement	215 718,12	102 000,00	51 584,21		165 302,33
Sous-Total	157 742,88	102 000,00	121 469,23		177 212,11
10702-PORT DE FORTIVY ST PIERR					
Investissement	10 760,87		5 443,41		16 204,28
Fonctionnement	35 443,41	5 443,41	19 279,14		49 279,14
Sous-Total	46 204,28	5 443,41	24 722,55		65 483,42
10703-PORT D ORANGE ST PIERRE					
Investissement	273,21				273,21

Résultats budgétaires de l'exercice

10701 - CAMPINGS ST PIERRE QUIBERON

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	108 934,06	621 223,12	730 157,18
Titres de recette émis (b)	108 934,06	588 921,85	697 855,91
Réductions de titres (c)		635,46	635,46
Recettes nettes (d = b - c)	108 934,06	588 286,39	697 220,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	108 934,06	621 223,12	730 157,18
Mandats émis (f)	39 049,04	587 947,12	626 996,16
Annulations de mandats (g)		51 244,94	51 244,94
Depenses nettes (h = f - g)	39 049,04	536 702,18	575 751,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	69 885,02	51 584,21	121 469,23
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10701 - CAMPINGS ST PIERRE QUIBERON

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CAMPINGS ST PIERRE QUIBERON					
Investissement	-57 975,24		69 885,02		11 909,78
Fonctionnement	215 718,12	102 000,00	51 584,21		165 302,33
Sous-Total	157 742,88	102 000,00	121 469,23		177 212,11
TOTAL II	157 742,88	102 000,00	121 469,23		177 212,11
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	157 742,88	102 000,00	121 469,23		177 212,11

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10702 - PORT DE PORTIVY ST PIERRE QUI

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif PORT DE PORTIVY ST PIERRE QUI	10 760,87 35 443,41 46 204,28	5 443,41 5 443,41	5 443,41 19 279,14 24 722,55		16 204,28 49 279,14 65 483,42
Investissement Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	46 204,28	5 443,41	24 722,55		65 483,42
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	46 204,28	5 443,41	24 722,55		65 483,42

Résultats budgétaires de l'exercice

10702 - PORT DE PORTIVY ST PIERRE QUI

		Exercice 2020		
		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES				
	Prévisions budgétaires totales (a)		52 720,00	68 924,28
	Titres de recette émis (b)	16 204,28	22 389,98	27 833,39
	Réductions de titres (c)	5 443,41	189,00	189,00
	Recettes nettes (d = b - c)	5 443,41	22 200,98	27 644,39
DEPENSES				
	Autorisations budgétaires totales (e)		52 720,00	68 924,28
	Mandats émis (f)	16 204,28	2 921,84	2 921,84
	Annulations de mandats (g)			
	Depenses nettes (h = f - g)		2 921,84	2 921,84
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	(d - h) Excédent			
	(h - d) Déficit	5 443,41	19 279,14	24 722,55

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10703 - PORT D ORANGE ST PIERRE QUIBER

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	Exercice 2020 RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif PORT D ORANGE ST PIERRE QUIBER	273,21				
Investissement	9 618,93		18 784,40		273,21
Fonctionnement	9 892,14		18 784,40		28 403,33
Sous-Total	9 892,14		18 784,40		28 676,54
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 892,14		18 784,40		28 676,54

Résultats budgétaires de l'exercice

10703 - PORT D ORANGE ST PIERRE QUIBER

Exercice 2020

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)		30 118,93	30 392,14
Titres de recette émis (b)	273,21	20 083,00	20 083,00
Réductions de titres (c)		511,00	511,00
Recettes nettes (d = b - c)		19 572,00	19 572,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		30 118,93	30 392,14
Mandats émis (f)	273,21	787,60	787,60
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		787,60	787,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		18 784,40	18 784,40

Résultats budgétaires de l'exercice

10705 - AFUL RUE DES CAMPEURS

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
Exercice 2020					
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)					
Titres de recette émis (b)					
Réductions de titres (c)					
Recettes nettes (d = b - c)			7 340,00		7 340,00
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)					
Mandats émis (f)			7 340,00		7 340,00
Annulations de mandats (g)			2 700,00		2 700,00
Depenses nettes (h = f - g)			2 700,00		2 700,00
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent					2 700,00
(h - d) Déficit			2 700,00		2 700,00

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

1.0705 - AFUL RUE DES CAMPEURS

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif AFUL RUE DES CAMPEURS Investissement Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II			-2 700,00		-2 700,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial			-2 700,00		-2 700,00
TOTAL III			-2 700,00		-2 700,00
TOTAL I + II + III			-2 700,00		-2 700,00

Exercice 2020

Saint-Pierre Quiberon



ANNEXE N°2

COMPTES ADMINISTRATIFS

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 467 745,60	G	3 804 647,42
	Section d'investissement	B	919 143,79	H	902 696,51

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	50 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	233 957,02 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 386 889,39	= G+H+I+J	4 991 300,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	151 274,52	L	43 027,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	151 274,52	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 467 745,60	= G+I+K	3 854 647,42
	Section d'investissement	= B+D+F	1 070 418,31	= H+J+L	1 179 680,53
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	4 538 163,91	= G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	151 274,52
010	Stocks (4)	0,00	43 027,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	43 027,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
0	Immobilisations incorporelles	57 307,33	0,00
	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	536 702,18	G	588 286,39
	Section d'investissement	B	39 049,04	H	108 934,06
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	113 718,12 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	57 975,24 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	633 726,46	= G+H+I+J	810 938,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	536 702,18	= G+I+K	702 004,51
	Section d'investissement	= B+D+F	97 024,28	= H+J+L	108 934,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	633 726,46	= G+H+I+J+K+L	810 938,57

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	E	0,00	K
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	F	0,00	L
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	G	
		2 921,84		22 200,98
	Section d'investissement	B	H	
		0,00		5 443,41
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I	30 000,00
		0,00		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	J	10 760,87
		0,00		(si excédent)
=				
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	= G+H+I+J	
		2 921,84		68 405,26
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K	0,00
		0,00		
	Section d'investissement	F	L	0,00
		0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	0,00
		0,00		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	= G+I+K	52 200,98
		2 921,84		
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L	16 204,28
		0,00		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L	68 405,26
		2 921,84		

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	787,60	G	19 572,00
Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent)	9 618,93
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent)	273,21
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	787,60	= G+H+I+J	29 464,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 787,60	= G+I+K	29 190,93
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L	273,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 787,60	= G+H+I+J+K+L	29 464,14

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	E 0,00	K 0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
010	Stocks (4)	F 0,00	L 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	2 700,00	G
Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I
Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 700,00	= G+H+I+J 0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	E	0,00	K	0,00
	F	0,00	L	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	= A+C+E	2 700,00	= G+I+K	0,00
	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 700,00	= G+H+I+J+K+L	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Saint-Pierre Quiberon



ANNEXE N°4

***CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION
DES CHATS***

CONVENTION de stérilisation et d'identification des chats errants

ENTRE :

La municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON

70 Rue Docteur le Gall

56510 SAINT PIERRE QUIBERON

Représentée par son Maire, Monsieur Stéphane DOYEN

D'UNE PART,

ET

La Fondation 30 Millions d'Amis

40 cours Albert 1^{er}

75008 PARIS

Représentée par son Délégué Général, Monsieur Jean-François LEGUEULLE

Ci-après définies « les parties »

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I – EXPOSÉ

La municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

TITRE II – CONVENTION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

1.1 – La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.

1.2 – Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON.

1.3– Cette convention détermine :

- L'expression des besoins de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON conformément au questionnaire 2021 annexé à la présente convention ;
- Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'identification par la Fondation 30 Millions d'Amis et la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

2.1 – Obligations de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON et de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.1.1 - Le budget global, correspondant aux frais de stérilisations et de tatouages, est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire et d'un montant maximum TTC de :

- 80 € pour une ovariectomie + tatouage I-CAD
- 60 € pour une castration + tatouage I-CAD

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

2.1.2 - La municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire à l'aide du RIB annexé à la convention et en indiquant obligatoirement la référence : CM2021-692.

Le courrier joint à la présente convention, mentionnant le montant de la participation financière de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON, tient lieu de justificatif.

2.1.3 - La Fondation 30 Millions d'Amis, après réception de la participation financière de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON, s'engage à participer à hauteur du même montant.

2.1.4 - L'intégralité des frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention, seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis au(x) vétérinaire(s) librement choisi(s) par la municipalité.

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître :

- Le code postal et le nom de la municipalité ;
- La date et la nature de l'acte pratiqué ;
- Le numéro de tatouage effectué.

Sans numéros de tatouages, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront pas réglées.

2.1.5 - Pour des raisons comptables, la participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2021. Passé cette date, la participation de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON ne pourra ni être remboursée ni être reportée sur l'année suivante.

2.2 – Obligations de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON

2.2.1 - Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, La municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

2.2.2 – Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

2.2.3 - Lorsqu'un chat est trappé, la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.

2.2.4 - Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés ; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.

2.2.5 - Les chats capturés par la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.

2.2.6 - Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON.

2.2.7 - Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

2.3 – Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.3.1 – L'identification des chats se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis – 40 cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS », enregistrée en tant que professionnel sous le numéro de SIRET 325 215 085 00029.

2.3.2 - Si un chat identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie de SAINT PIERRE QUIBERON et la Fondation 30 Millions d'Amis.

ARTICLE 3 – GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC

3.1 – La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines seront placés sous la responsabilité de la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON.

3.2 – La municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON s’engage, après la mise en place d’une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d’Amis.

3.3 – La municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON s’engage à informer la population de l’action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d’Amis en faveur des chats errants – notamment en apposant en mairie l’affiche fournie par la Fondation 30 Millions d’Amis valorisant le partenariat – et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

3.4 – D’après les expériences déjà conduites, il est vivement conseillé de dédier un endroit avec abris aux populations de chats libres stérilisées et identifiées.

TITRE III : VALIDITE DE LA CONVENTION

Article 1 :

La présente convention prendra au jour de sa signature et ce jusqu’au 31 décembre 2021.

Article 2 :

La présente convention ne sera pas reconduite tacitement. Pour l’année suivante, une nouvelle demande écrite devra être adressée par la municipalité de SAINT PIERRE QUIBERON à la Fondation 30 Millions d’Amis.

Fait à Paris, le 12 février 2021

Pour la Fondation 30 Millions d’Amis

Jean-François LEGUEULLE, Délégué Général

Pour la municipalité de SAINT PIERRE
QUIBERON

Stéphane DOYEN, Maire



Saint-Pierre Quiberon



ANNEXE N°5

CONVENTION D'ENGAGEMENT REFUGE LPO

Annexe 2 :

Identification du site – Saint-Pierre-Quiberon



LPO Bretagne

5, rue du Morbihan • 35 700 RENNES

Tél. 02 99 27 21 13 • bretagne@lpo.fr • <http://bretagne.lpo.fr>



Convention d'engagement
Refuges LPO Personne morale
Collectivité/Entreprise

Entre les soussignées :

La LPO France, dont le siège est situé aux Fonderies Royales - 8 rue du Docteur Pujos CS 90263 17305 Rochefort Cedex, représentée par Vanessa Lorioux en qualité de Directrice du Pôle Mobilisation Citoyenne, dûment mandatée par le Président de l'Association, Allain Bougrain Dubourg,

ci-après désignée par « la LPO France », d'une part

La LPO

dont le siège social est situé

Adresse de correspondance

représentée par

en qualité de

Nom de la LPO locale

Adresse

ci-après désignée par « la LPO Locale »,

ci-après désignées collectivement par « la LPO »

Et

dont le siège est situé

représentée par

en qualité de

Nom de la structure

Adresse

ci-après désignée par « la Collectivité/l'Entreprise », d'autre part.

ci-après dénommées collectivement par « les Parties »

ARTICLE 1 : CHARTE DES REFUGES LPO

En créant un Refuge LPO, la structure s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur son Refuge et à respecter les principes suivants :

Principe 1 : Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface du Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans la région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

Principe 2 : Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

Principe 3 : Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes éco-citoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant les déchets.

Principe 4 : Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

- En s'engageant à ne pas chasser dans le Refuge LPO s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à son initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.
- Si une battue administrative doit être organisée, prévenir la LPO qui pourra sensibiliser les usagers du site pour ne pas créer de confusion.

Note : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause les droits sur la propriété, la structure conserve toujours la libre et entière disposition de son bien et la jouissance de celui-ci.

ARTICLE 2 : OBJET

L'objet de la convention est la création ou le renouvellement d'un Refuge LPO Collectivité/Entreprise sur le site identifié dans la fiche d'identification (**Se référer à l'annexe 1**).

construction de bâti. Tout ce qui a nature à artificialiser ou à segmenter l'espace dévolu à la biodiversité sur le terrain labellisé viendrait en contradiction avec la démarche Refuges LPO. Tout projet de modification de la surface de pleine terre, de construction de bâti, ou d'atteinte à la biodiversité du site, doit être signifié à la LPO France et à la LPO locale avant la réalisation des travaux, afin de mettre en place une démarche concertée entre le partenaire, la LPO locale et la LPO France. Le label Refuges LPO peut être remis en cause en cas d'atteinte avérée.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA LPO FRANCE

La LPO France s'engage, pour la durée de la convention, à :

- Répondre par courrier électronique ou par téléphone aux sollicitations de la structure concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvage sur le Refuge LPO,
- Communiquer les coordonnées de la structure auprès des personnes (presse, autres collectivités, entreprises...) la sollicitant sur l'objet de la convention,
- Valoriser les projets les plus exemplaires sur ses supports de communication,
- Inscire la Collectivité/Entreprise à la newsletter mensuelle l'Écho Refuges LPO.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA LPO LOCALE

La LPO locale s'engage, pour la durée de la convention, à :

- Réaliser le diagnostic écologique initial du site et remettre une proposition de plan de gestion,
- Accompagner la Collectivité/l'Entreprise sur la mise en place du plan de gestion,
- Collaborer avec les services techniques de la Collectivité/l'Entreprise pour leur apporter ses compétences, ses connaissances et ses informations dans les domaines du génie écologique et de l'éducation à l'environnement, selon les propositions financières validées,
- Échanger avec le(s) responsable(s) en charge du projet et des services techniques sur l'application des engagements mutuels,
- Répondre par courrier électronique ou par téléphone aux sollicitations de la structure concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvage sur le Refuge LPO,
- Désigner un référent Refuge (intermédiaire entre la LPO France et la Collectivité/l'Entreprise) qui aura pour mission de veiller au respect de la Charte des Refuges LPO sur le site inscrit et d'assurer le suivi,
- Réaliser durant la dernière année de la convention une évaluation du Refuge LPO. Ce bilan de fin d'engagement permet d'évaluer les évolutions consécutives à l'application du plan de gestion. Il conditionne ensuite le renouvellement du label, en pouvant donner lieu à une nouvelle proposition technique et financière et à la signature d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

La Collectivité/l'Entreprise devra présenter à la LPO France, pour accord et bon à tirer, tout support mentionnant les références du programme Refuges LPO et ayant trait au seul objet de la présente.

L'utilisation de l'image de l'association LPO est soumise à autorisation. Le logo LPO n'est pas libre d'utilisation et est strictement réservé aux partenariats institutionnels auquel la présente convention ne donne pas droit. Une Collectivité/Entreprise engagée dans la démarche « Refuge LPO » par la présente convention se voit attribuer le label « Refuges LPO » sous réserve du respect de la présente convention.

Signatures

Fait à

Le

Un exemplaire signé retourné à chaque Partie.

Pour la Collectivité/l'Entreprise,

En qualité de

Nom du représentant

Pour la LPO France,

Vanessa Lorioux, Directrice du Pôle Mobilisation Citoyenne

Pour la LPO Locale,

En qualité de

Nom du représentant

Saint-Pierre Quiberon



ANNEXE N°6

ASSISTANCE TECHNIQUE AGORA



agora
SERVICES

Restauration
Centrale de référencement

**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE RESTAURANT
SCOLAIRE DE SAINT-PIERRE QUIBERON**

Les activités d'Agora Services

RESTAURATION		CENTRALE DE REFERENCEMENT		AMO
Repas sur place	Repas livrés	Assistances techniques	Logiciel de gestion	Assistance à la maîtrise d'ouvrage
 2 Restaurants basés à Lorient	 1600/Jour Repas livrés depuis notre cuisine centrale	 20 Sites en gestion concédée ou partagée	 3 Modules disponibles + Centralisation de la facturation	 Étude et accompagnement dans le choix des fournisseurs Audit de restauration
		Tarifs préférentiels	 80 Fournisseurs 15 000 Produits référencés 1 Interface de commande	



La restauration

Les expertises & savoir-faire

QUALITÉ

- Respect des engagements contractuels
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Enquête de satisfaction
- Animations
- Démarche écologique
- Personnalisation de la prestation

DIÉTÉTIQUE

- Loi EGALIM
- Elaboration des menus
- Régimes & PAI
- Équilibre alimentaire
- Lutte contre la dénutrition
- Respect du GEMRCN

SÉCURITÉ

- Sécurité alimentaire : audit, suivi de PMS, analyses bactériologiques
- Sécurité collaborateurs : utilisation des EPI, gestes & postures
- Formations des collaborateurs

GESTION

- Gestion managériale
- Gestion des approvisionnements
- Gestion financière
- Proximité & réactivité



Objectifs

Assistance technique

Accompagnement dans la gestion quotidienne d'un/des restaurant(s) en gestion concédée ou partagée :

- Réalisation des menus
- Gestion des commandes / Stocks / Inventaires
- Méthode HACCP
- Conseils en hygiène : PMS, analyses bactériologiques ...
- Gestion managériale
- Formation & suivi des équipes
- Réalisation du budget de restauration
- Améliorer la prestation globale de la restauration scolaire de Saint-Pierre-Quiberon

Nous confier votre assistance technique c'est :

→ **Gain de temps**

→ **Excellent rapport Q/P**
(ex : tarifs négociés sur les denrées)

→ **Maîtrise du budget & coût matière**

→ **Confort & sérénité**



Les interlocuteurs



Alain Le Moullec
Directeur de la
restauration et de la
centrale



Corinne Dufour
Responsable CPA et
assistances techniques



Anne-Hélène Touzé
Responsable
diététique & qualité



Sarah Pitz
Chargée de
développement



LES MENUS

Élaboration et composition :

- **Menus élaborés dans le respect à partir des réglementations en vigueur : PNNS** (Programme National Nutrition Santé), le **GEMRCN** (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration collective et de Nutrition) et la **Loi EGALIM** (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ainsi qu'une alimentation saine, durable et accessible à tous)
- Les menus sont élaborés par la **diététicienne** d'Agora Services pour des périodes de vacances à vacances. Ces derniers sont ensuite validés par les commissions menus
- Gestion des PAI, régimes alimentaires et allergènes



LES MENUS

Élaboration et composition :



L'assistance technique va permettre de répondre à un des objectifs principaux qui est l'amélioration de la prestation globale de la restauration :



Le cuisinier va pouvoir se recentrer sur son cœur de métier : produire moins de plats cuisinés, congelés ou viandes précuites afin de travailler des produits frais et bruts



LES MENUS

Les animations :

Tous les mois nous proposerons une animation. Elles ont pour but de mettre en avant :

- Des produits
- Des temps forts annuels (Noël, Pâques ...)
- Un réseau (Produit en Bretagne, un fournisseur ...)

Des kits d'animation seront fournis pour décorer le restaurant scolaire ainsi que des affiches pour annoncer l'animation

Agora Services proposera aussi des animations pédagogiques telles que la semaine du goût ou l'intervention de fournisseurs ou maraîchers locaux



LES MENUS

Exemples animations :

Délites polaires
Jeudi 28 Janvier

Toute l'équipe d'Agora Services vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2021 !

BLANQUETTE DE SAUMON

JANSSONS FRESTELSE
(GRÂTIN DE POMMES DE TERRE)

GATEAU DE SARRASIN AUX CRANBERRIES

agora SERVICES
passeport d'avenirs

Tro BREIZH

Salade bretonne

Rôti de porc sauce Andouille & Pomme

Kouign Patatez

Petits pots de crème caramel au beurre salé

MARDI 16 MARS

agora SERVICES
passeport d'avenirs



L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les missions

L'assistance technique d'Agora Services vous permet de garder une production sur place tout en bénéficiant d'une expertise de professionnels. Corinne Dufour sera en charge du suivi du marché avec pour principales missions :

- Passer les commandes
- Faire un état des stocks
- Réaliser un inventaire toutes les fins de mois
- Editer les plans de menus, les fiches techniques...
- Conseiller les équipes de production



Corinne Dufour
Responsable CPA et
assistances techniques

Corinne sera présente à minima une demi-journée par semaine sur l'établissement. Elle sera également joignable toute la semaine pour toutes les questions ou problématiques rencontrées.

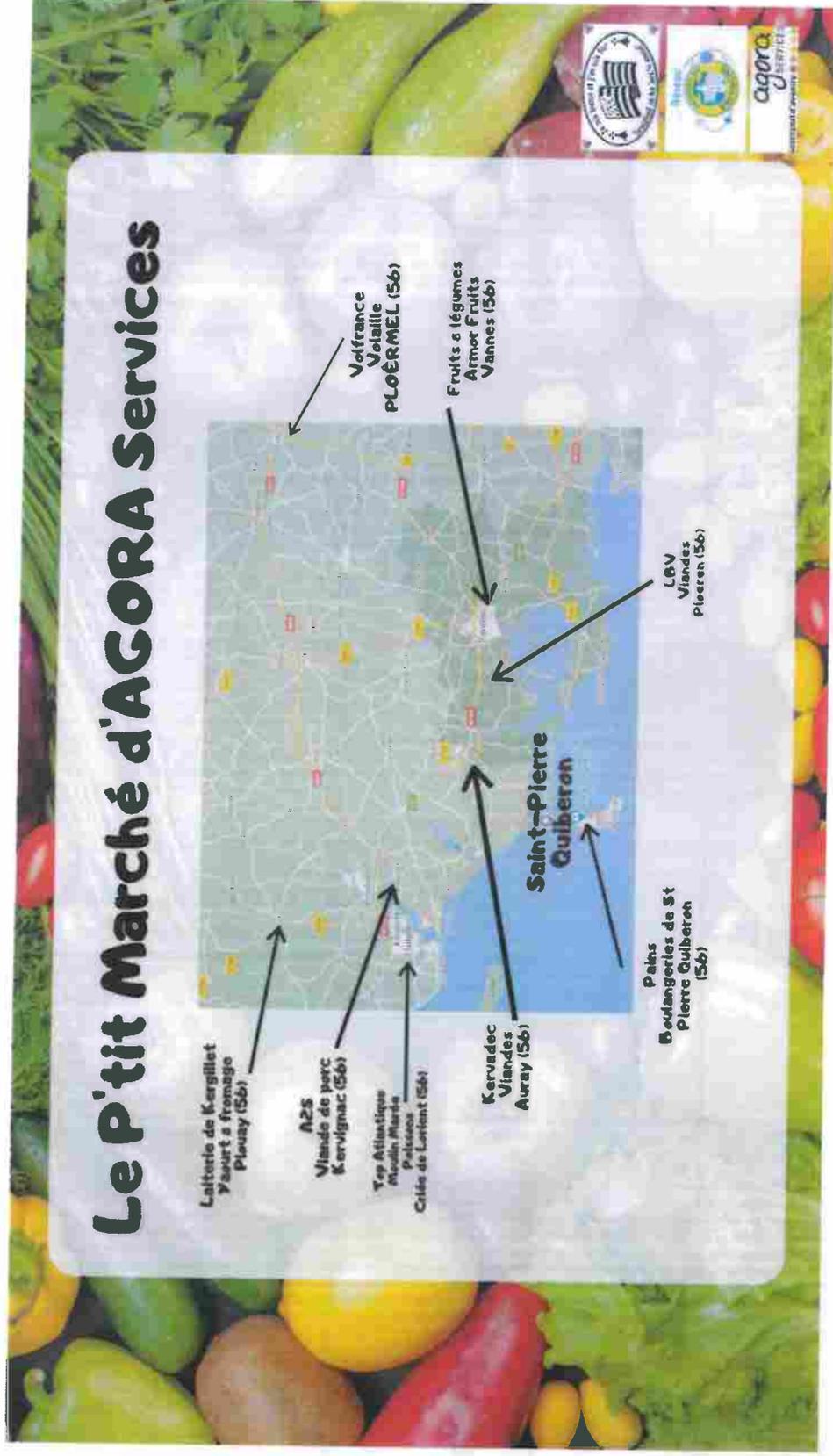


agora
SERVICES

passaport d'avenirs

APPROVISIONNEMENTS

Le p'tit marché d'Agora Services :



Politique RSE



La réduction des impacts environnementaux

- La réduction des emballages
- Valorisation des déchets
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Diminuer les consommations énergétiques
- Rationaliser les livraisons

Favoriser une alimentation saine

- Les produits biologiques
- Les circuits courts & achats engagés
- La saisonnalité des produits

L'humain au cœur des démarches RSE

- La formation des collaborateurs
- Les initiatives solidaires
- Soutenir l'économie solidaire et sociale



Les engagements de relations d'Agora Services

Agora Services assurera le suivi clientèle sous la forme suivante :

- **La relation client** : assurée au quotidien par Corinne Dufour en tant que responsable des assistances techniques, elle sera en charge du suivi global du marché. Elle sera présente 3h à 4h par semaine sur le site. Le service qualité Agora Services sera en charge de la relation pour l'élaboration des menus, leurs validations, la gestion des PAI et interviendra également en conseil pour les rapports DDPP, des analyses bactériologiques...
- Effectuer des commissions menus : réunion 1X par trimestre minima avec la ville et ses représentants. Chaque commission donne lieu à un compte-rendu
- Un contrôle qualité produit réalisé tout le long de l'année auprès de nos fournisseurs
- Transmission de rapports à la collectivité concernant la Loi Egalim
- Centralisation des factures : une seule facture par mois pour les prestations de restauration & d'assistance technique

Les d'Agora Services :

- Un plateau technique basé à Lorient
- Une cuisine centrale basée à Lorient
- Une responsable diététique, qualité & hygiène
- Une entreprise de l'ESS
- Un réel partenariat avec des producteurs locaux
- Un service de formation interne



